

# Les acteurs de l'éducation populaire

**Institutions, associations : qui sont les principaux acteurs de l'éducation populaire en France ? Sans prétendre à l'exhaustivité, voici les principaux services de l'État concernés et les confédérations d'associations qui forment les animateurs de centres de vacances et de loisirs.**

## ► Les acteurs institutionnels

- *La Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)* est placée sous l'autorité du Haut Commissaire à la jeunesse. Elle élabore, coordonne et évalue les politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, et anime et coordonne les actions de ses services déconcentrés. Elle soutient les actions d'intérêt général des associations de jeunesse et d'éducation populaire et concourt à la mise en œuvre des politiques visant à prévenir les comportements qui entraînent des risques pour la santé.

- *L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep)*. Établissement public sous tutelle du Haut Commissaire à la jeunesse est un centre ressource sur la jeunesse, l'éducation populaire et la vie associative. Ses activités sont centrées sur la recherche et l'observation des pratiques et des attentes des jeunes, l'évaluation des politiques jeunesse, la valorisation et la diffusion des travaux de recherche sur l'éducation populaire, la jeunesse et la vie associative, la formation.

## ► Les associations

Il y a, en France, plus de quatre cent trente mille associations d'éducation populaire, soit 49 % des associations du territoire.

- *Le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et éducation populaire (Cnajep)*. Association, née de la volonté de mouvements de jeunesse et d'associations d'éducation populaire d'horizons et de secteurs d'activité très divers, de se rencontrer pour créer un espace de dialogue, de concertation et de représentation auprès des pouvoirs publics. Il réunit plus de soixante-dix mouvements nationaux dont la démarche s'inscrit dans une perspective d'émancipation des individus. Le Cnajep a pour objectifs de renforcer la lisibilité et la visibilité du secteur jeunesse et éducation populaire, et d'être une force de réflexion, d'interpellation et de proposition.

- *La Jeunesse au plein air (JPA)*. Confédération de quarante-cinq organisations nationales et quatre-vingt mille associations adhérentes qui partagent les mêmes valeurs et les mêmes convictions. Mouvement d'éducation populaire, elle agit pour un projet de transformation sociale, fondé sur des valeurs de laïcité, de solidarité et de citoyenneté. Pour la JPA, l'école, la famille et les loisirs sont trois temps, espaces et acteurs complémentaires d'une éducation globale, et les loisirs et vacances constituent des temps essentiels dans le développement de l'enfant. La JPA vise en particulier à rendre effectif le droit aux vacances et aux loisirs des enfants et des jeunes, y compris ceux qui se trouvent en situation de handicap ; développer et promouvoir la qualité éducative des centres de vacances, des centres de loisirs, des classes de découverte et des autres pratiques de loisirs collectifs. (Membre du Cnajep).

## ► La formation des animateurs de centres de vacances et de loisirs

- *Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Ceméa)*. Ils interviennent pour promouvoir l'éducation et la culture pour le plus grand nombre ; développer la responsabilisation, l'autonomie, la socialisation ; favoriser la liberté, la citoyenneté et la solidarité. Pour les Ceméa, l'éducation doit se fonder sur l'activité, essentielle dans la formation personnelle, et dans l'acquisition de la culture. Leur projet associatif et leurs activités révèlent un intérêt pour l'éducation à la santé et en particulier pour la santé mentale, la lutte contre l'exclusion, l'éducation à l'environnement, l'éducation nutritionnelle. (Membre du Cnajep et de la JPA).

- *La Fédération nationale des Francas*. Elle compte près de mille associations adhérentes et cinq mille centres affiliés, rassemblés autour de valeurs (humanisme, liberté, égalité, solidarité, laïcité, paix) qu'ils « mettent en vie » dans leur action éducative, avec pour objectif de faire accéder les enfants et les jeunes à une citoyenneté active. Leur projet éducatif 2006-2011 est axé notamment sur le bien vivre ensemble et la lutte contre les discriminations, la réduction des inégalités d'accès à l'éducation et à la culture, et la prise en compte de l'influence des médias sur l'éducation. (Membre du Cnajep et de la JPA).

- *La Fédération Léo-Lagrange*. Elle comprend douze établissements et délégations régionales

et près de quatre cents associations affiliées. L'objectif éducatif des actions de la fédération en direction des enfants et des jeunes est de contribuer à l'émancipation des enfants, de les aider à grandir, à devenir plus autonomes et à apprendre le vivre ensemble. La Fédération Léo-Lagrange développe des programmes et actions autour de la citoyenneté, la lutte contre les discriminations et l'homophobie, la prévention de la violence (Démocratie & courage), l'alimentation saine et équilibrée (« Miam Beurk », « Un fruit pour les loisirs »), la lutte contre la banalisation et la généralisation du dopage, de la triche et de la violence dans le sport (« Oui à l'esprit sportif »). (Membre du Cnajep et de la JPA).

- *La Ligue de l'enseignement*. Mouvement d'éducation populaire créé en 1866, la Ligue compte trente mille associations et cent deux fédérations départementales qui se revendiquent des idéaux de l'éducation populaire : permettre à chacun, quels que soient ses moyens financiers, son origine sociale, l'endroit où il habite, d'accéder à l'éducation, à la culture, aux loisirs. La Ligue intervient notamment dans les domaines de la lutte contre le racisme et les discriminations, l'environnement et le développement durable, l'alimentation. (Membre du Cnajep et de la JPA).

- *L'Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV)*. Association nationale d'éducation populaire, laïque et pluraliste, elle agit notamment pour accompagner les enfants et les jeunes dans les temps de loisirs et de vacances, les temps périscolaires ou scolaires ; contribuer à la protection physique et morale des personnes, notamment par des actions de prévention. Dans son projet éducatif, l'UFCV met la personne au cœur de ses actions afin qu'elle puisse renforcer son autonomie et prendre conscience de sa communauté d'intérêts avec les autres ; élaborer et mettre en œuvre son projet personnel ; prendre ses responsabilités en assumant les conséquences de ses actes ; se construire dans un équilibre entre vie personnelle et vie sociale. (Membre du Cnajep).

**Fabienne Lemonnier**

Chargée de mission « Ressources pour les professionnels », INPES.

Pour obtenir les coordonnées de ces organismes, reportez-vous à la rubrique « Pour en savoir plus », pp. 39 et 40.